



POLITIQUE ESG

Fonds Article 9 et
Article 8
règlement SFDR

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

Préambule

Chez Montpensier Finance, nous avons la conviction que **les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des leviers de performance durable pour les entreprises**. Notre rôle d'investisseur est de privilégier les entreprises qui ont fait le choix d'impacter positivement le monde dans lequel nous vivons, tout en créant de la valeur.

Une composante ESG est intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion des fonds gérés en valeurs en direct de Montpensier Finance. En outre, **notre méthode propriétaire d'analyse ISR se situe au cœur du processus d'investissement de nos principaux fonds actions**. Celle-ci repose sur des listes d'exclusions élargies et des outils propriétaires, à l'image de notre méthode « Montpensier Impact Assessment ». Cette méthode d'analyse de l'impact nous permet d'**analyser l'impact des entreprises dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU**.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour résoudre les enjeux du réchauffement climatique et contribuer au développement d'une économie plus sociale et durable.

Montpensier Finance a défini 3 niveaux d'application des éléments de sa politique ESG, en fonction des périmètres suivants :

- ✓ Des éléments qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des éléments qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des éléments spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenu.

1. Contexte

Les considérations environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise sont des facteurs de performances durables.

➤ ENVIRONNEMENT

L'Environnement est un enjeu du 21ème siècle. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés. Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets et d'exploitation durable des ressources, ... sont les enjeux environnementaux des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

➤ SOCIAL

Nous sommes attachés à la responsabilité sociale des entreprises, à leur impact en interne mais aussi concernant l'ensemble de leurs prestataires. Nous pensons que le capital humain et le capital relationnel d'une entreprise sont des données importantes. L'emploi, la sécurité, la santé, font partie des enjeux de la responsabilité sociale des entreprises.

➤ GOUVERNANCE

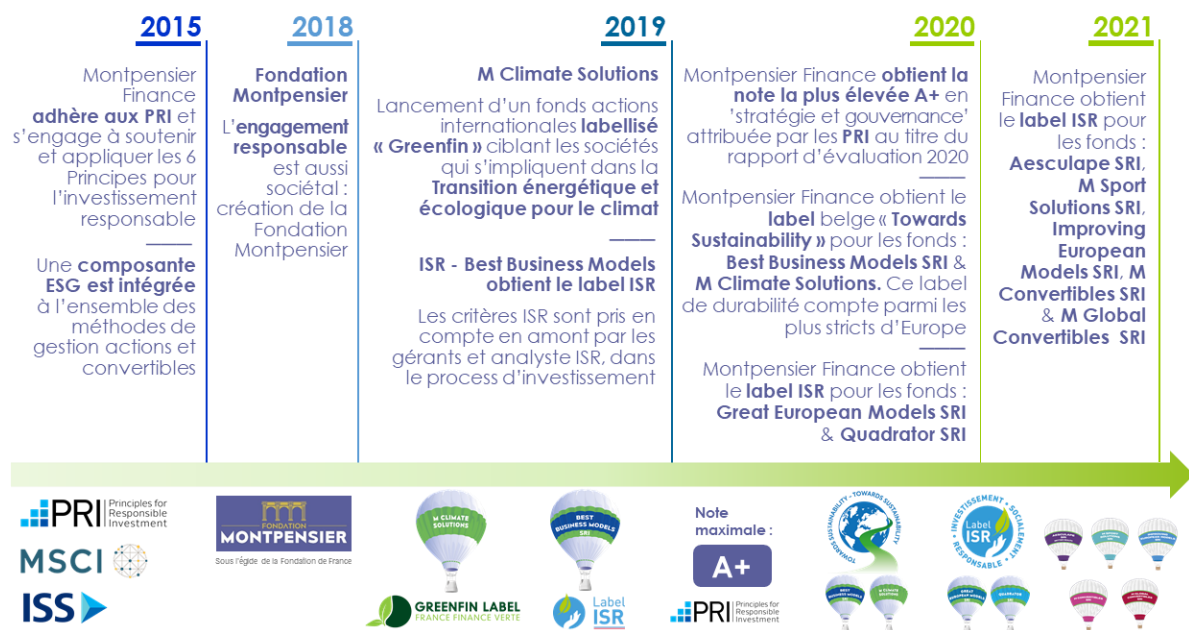
Les questions de management, des organes de contrôle, du rôle des actionnaires, font partie des enjeux de bonne gouvernance, de même que les questions de contrôle des risques, de communication financière, de transparence, etc. La lutte contre la corruption, sous toutes ses formes est aussi un des enjeux de bonne gouvernance d'entreprise.

1.1. PRI des Nations Unies

Montpensier Finance a adhéré aux PRI le 10 mars 2015, et s'engage, ainsi, à soutenir et appliquer les 6 Principes pour l'investissement responsable :

1. Prendre en compte les questions ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Etre des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaire.
3. Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Favoriser l'acceptation et l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

A ce titre, plusieurs mesures ont été mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable.



1.2. TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures

Montpensier Finance soutient également la TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures.

La TCFD est un groupe de travail sur les informations financières liées au climat, mis en place par le Conseil de Stabilité Financière du G20 en 2015.

En juin 2017, la TCFD a identifié le changement climatique comme un risque systémique majeur pour l'investissement, dans la mesure où il peut modifier le profil de rendement des organisations exposées aux risques liés au climat.

Les risques et opportunités liés au climat sont généralement classés en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques. Ces derniers peuvent être subdivisés en risques politiques, de marché, technologiques et de réputation (catégorie « transition ») et en risques aigus et chroniques (catégorie « physiques »).

Les risques liés au climat constituent une menace potentielle pour la résilience à long terme des portefeuilles d'investissement. La TCFD émet des recommandations afin de fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles.

A ce titre, Montpensier Finance publie pour ses principaux fonds, un rapport conforme à la TCFD, dans le cadre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visant à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Ce rapport est conçu pour fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles, afin de les aider à comprendre leur exposition à ces risques et opportunités, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

1.3. Science Based Target (SBTi)

Montpensier Finance soutient l'initiative **Science Based Target (SBTi)**. Cette initiative encourage les entreprises à s'engager et à définir une trajectoire concrète quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), fondée sur la science.

Cette trajectoire s'appuie sur des objectifs considérés comme « scientifiques », s'ils sont en ligne avec ce que la science du climat la plus récente, juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, à savoir dans un premier temps, limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le SBTi évalue et approuve de manière indépendante les objectifs des entreprises conformément aux critères stricts qu'il a définis, qui tiennent compte des spécificités de chaque secteur. La méthodologie définie par le Science Based Target est disponible sur le site du SBTi.

Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans la transition climatique et nous les encourageons fortement à soumettre leurs objectifs de réductions des émissions de GES au SBTi.

En outre, nous mesurons dans les rapports d'impact de nos fonds, la part des entreprises qui prennent des mesures de transition vers le "zéro carbone" en se fixant des objectifs de réduction des émissions de GES en ligne avec l'initiative « Science Based Targets ».

1.4. L'accord de Paris

Montpensier Finance soutient également l'Accord de Paris, adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21, conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). L'Accord de Paris a défini comme objectif dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique de maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100, par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les axes essentiels nécessaires pour lutter contre le changement climatique, adoptés lors de cet l'Accord, sont les suivants :

- ✓ Objectif à long terme en matière de température (art. 2) - contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C.
- ✓ Plafonnement mondial des émissions et "neutralité climatique" (art. 4) - En vue d'atteindre l'objectif de température, parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, en tenant compte du niveau de développement des différents pays signataires, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

- ✓ Atténuation (art. 4) - Engagement des pays signataires à préparer, communiquer et maintenir une contribution déterminée au niveau national (NDC) et à prendre des mesures nationales pour y parvenir.
- ✓ Puits et réservoirs (art.5) - Encouragement des États à prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts.
- ✓ Coopération volontaire/Démarches fondées et non fondées sur le marché (art. 6) - Possibilité d'une coopération volontaire entre les États pour permettre une plus grande ambition afin de contribuer à l'atténuation des émissions de GES et soutenir le développement durable.
- ✓ Adaptation (art. 7) - Objectif mondial en matière d'adaptation - renforcer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et de réduire les vulnérabilités au changement climatique dans le contexte de la limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète, notamment par le soutien et la coopération internationale, et la mise en oeuvre des plans nationaux d'adaptation.
- ✓ Pertes et préjudices (art. 8) - Prévenir, limiter au maximum, et remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes du changement climatique, dont les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes à évolution lente.
- ✓ Appui au financement, à la technologie et au renforcement des capacités (art. 9, 10 et 11) - Obligation des pays développés d'appuyer les efforts des pays en développement afin de construire un avenir propre et résilient aux changements climatiques.
- ✓ L'éducation changement climatique, la formation, la sensibilisation du public, sa participation et l'accès à l'information (art. 12) doivent également être renforcés dans le cadre de l'Accord.
- ✓ Transparence (art. 13), mise en oeuvre et respect des dispositions (art. 15) - Système de transparence et de comptabilité solide pour définir clairement l'action et le soutien des États, en tenant compte de leurs aptitudes différentes.
- ✓ Bilan mondial (art. 14) - Un "bilan mondial", aura lieu en 2023 et tous les cinq ans par la suite, afin d'évaluer les progrès réalisés collectivement vers la réalisation de l'objectif de l'Accord.

1.5. Climate Actions 100+

Lancée en 2017 lors du One Planet Summit et considérée comme l'une des initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique, Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter les principaux émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à mettre en pratique leur transition vers une énergie plus propre et respecter ainsi les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

A l'échelle mondiale, 167 entreprises sont responsables de plus de 80% des émissions industrielles de gaz à effet de serre.

Concrètement, les +500 investisseurs membres de l'initiative, qui représentent un total d'actifs de plus de 50 000 milliards de dollars, se sont alliés pour demander à ces 167 entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat.

Montpensier Finance a rejoint l'initiative Climate Action 100+ en décembre 2021.

1.6. Pacte Mondial des Nation Unies

Afin de compléter sa démarche en tant qu'investisseur, Montpensier Finance, a également adhéré au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies, le 12 janvier 2015, marquant ainsi la volonté d'intégrer ces principes aux valeurs qui orientent la stratégie de la société et ses pratiques opérationnelles.

Le Global Compact est un mouvement d'entreprises engagées en faveur du développement durable, sous l'égide l'ONU. Il propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Lancé par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies, en juillet 2000, le Global Compact est un cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter ces dix principes universellement acceptés. Les adhérents doivent attester chaque année de leur mise en œuvre effective de ces principes dans une « communication de progrès ».

Ainsi, dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), Montpensier Finance s'engage à soutenir et appliquer ces principes fondamentaux, dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes internationales de travail, de la protection de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Il s'agit d'une composante importante de notre sélection de valeurs.

En effet, lors de l'analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, nous vérifions notamment que ces dernières adhèrent au Pacte Mondial des Nations Unies et respectent les principes inhérents.

2. Intégration ESG dans les méthodes de gestion

L'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion mises en œuvre par Montpensier Finance.

Montpensier Finance a défini 3 niveaux d'application des éléments de sa politique ESG, en fonction des périmètres suivants :

- ✓ Des éléments qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des éléments qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des éléments spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenu.

2.1. Politique d'Exclusion et Politique Charbon

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche ESG, Montpensier Finance a mis en place une politique d'exclusion qui s'établit sur plusieurs niveaux, en fonction du périmètre d'application des exclusions, pour différentes philosophies de gestion :

- ✓ Des exclusions générales qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des exclusions qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des exclusions spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenus.

➤ Exclusions réglementaires et normatives

Dans le cadre de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa, il est aux OPC d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans les conventions suivantes :

- ✓ **Le traité d'interdiction des mines anti-personnel** (Traité d'Ottawa), et ;
- ✓ **La convention sur les armes à sous-munitions** (Convention d'Oslo).

Montpensier Finance a également établi une liste « Restrictions et sanctions » qui regroupe les listes prises en considération pour déterminer les risques élevés en termes de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme (risque pays, sanctions nationales et internationales).

➤ Exclusions des activités controversées

Certaines activités controversées, pour des raisons morales ou éthiques, sont également exclues de l'univers d'investissement des fonds labellisés. L'exposition à ces activités est le plus souvent mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel. Il comprend généralement la production ou la vente de produits ou services en lien avec les activités retenues.

Parmi ces activités controversées, certaines appartiennent également aux exclusions normatives :

- ✓ **Les armes non conventionnelles** (armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri) ;

En outre, Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement des fonds labellisés les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

Montpensier Finance a également mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment aux fonds :

- ✓ **Best Business Models SRI**, qui détient le **label ISR**, soutenu par le Ministère des Finances, et le label belge **Towards Sustainability**, développé à l'initiative de Febelfin ;
- ✓ **Great European Models SRI**, **Quadrator SRI**, **Aesculape SRI**, **M Sport Solutions SRI**, **Improving European Models SRI**, **M Convertibles SRI** et **M Global Convertibles SRI** qui détiennent le **label ISR** ;
- ✓ **M Climate Solutions**, qui détient le **label Greenfin**, créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et le label belge **Towards Sustainability**.

La politique d'exclusion mise en place par Montpensier Finance est disponible sur notre site internet.

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_exclusions.pdf

➤ Stratégie Charbon

Montpensier Finance porte une attention particulière à l'Environnement. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés.

Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets, ou d'exploitation durable des ressources, sont des enjeux primordiaux pour les entreprises. Au cœur de nos considérations environnementales, dans la lignée de l'engagement collectif pris par les professions financières le 2 juillet 2019 au Ministère de l'Economie et des Finances, Montpensier Finance a adopté une « stratégie charbon ». Cette stratégie vise à réduire l'exposition des investissements au charbon pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale de neutralité carbone : arrêter de financer le secteur du charbon.

La politique charbon mise en place par Montpensier Finance est disponible sur notre site internet.

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_charbon.pdf

2.2. Des méthodologies propriétaires pour les fonds labellisés

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR qui s'appuie sur une double approche :

- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « **MGF - Montpensier Governance Flag** », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps ;
- ✓ Une analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société via la méthode propriétaire « **MIA - Montpensier Impact Assessment** », qui s'appuie sur les **17 ODD de l'ONU**, regroupés selon leur appartenance à la **transition écologique** ou à la **transition solidaire**. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Notre méthode propriétaire d'analyse ISR, reconnue pour le fonds **Best Business Models SRI**, est désormais au cœur du processus d'investissement de nos principaux fonds actions labellisés ISR.

Montpensier Finance a également développé une variante Best in Class de la méthode Montpensier Impact Assessment (MIA), notamment pour les fonds investis en **obligations convertibles**, et pour le fonds **Improving European Model SRI**, qui met en œuvre l'approche suivante :

- ✓ Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire via la méthode propriétaire « **MIC - Montpensier Industry Contributor** », qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU selon une approche Best in Class. Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Pour **M Climate Solutions**, Montpensier finance a développé une méthode spécifique fondée sur une convergence entre une approche par les fondamentaux des entreprises et la cohérence avec les thématiques climatiques identifiées, dans le respect le plus strict des exigences du label Greenfin :

- ✓ **Vecteurs de Transition et éligibilité des valeurs**
Montpensier Finance a développé deux notations propriétaires : une note thématique absolue, la **note ITE** (note d'Implication dans la Transition Énergétique) ; et une **note de Profil Carbone** qui prend en compte une double composante historique et de management et typologie carbone.
Les **notations propriétaires ITE** et **Profil Carbone**, développées par Montpensier Finance, associées à une analyse qualitative de l'activité des sociétés, permettent aux équipes de qualifier les sociétés au regard de leur implication dans la transition énergétique et écologique, et de catégoriser leur activité au sein des **trois vecteurs de transition** définis par Montpensier Finance et, en conséquence, l'éligibilité des valeurs aux huit catégories d'activités entrant dans le champ des « éco-activités ».
- ✓ **« Intensité » de la « Part Verte »**
En fonction de « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires, les valeurs sont classées en Type I, Type II, et Type III.
Des seuils d'allocation du portefeuille entre les différentes typologies de valeurs sont définis. Le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs réalisé dans des « éco-activités » détermine « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires des émetteurs.

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Finance.

2.3. Prise en compte des risques climatiques et liés à la biodiversité

Montpensier Finance soutient plusieurs initiatives en faveur du Climat, dont l'Accord de Paris qui a été adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21.

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, nous sommes conscients que la biodiversité constitue elle aussi un des principaux enjeux de demain.

La dégradation de celle-ci, caractérisée par son ampleur et son rythme soutenu, remet en cause la survie des espèces vivantes et, à terme, la nôtre.

C'est la raison pour laquelle nous prenons en compte la biodiversité lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Impact Assessment – MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC).

Pour compléter cette approche, nous nous appuyons également sur notre engagement actionnarial afin d'améliorer les pratiques des entreprises qui nous semblent les plus exposées.

2.4. Prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI, Principal Adverse Impacts) dans les process de gestion

Nous prenons en compte les indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre analyse propriétaire de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC). Ces indicateurs varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise. Ci-dessous une liste non-exhaustive des principales incidences négatives qui peuvent être prises en compte dans notre analyse extra-financière et que, pour certains, nous visons à atténuer :

- Emissions de gaz à effet de serre
- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
- Proportion d'énergie non-renouvelable dans la consommation et la production
- Conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Taux de féminisation du Board
- Parts des sociétés sans objectif de réduction d'émissions de GES
- Utilisation et recyclage de l'eau
- Nombre de jours perdus pour cause d'accident du travail

2.5. Des indicateurs calculés pour l'ensemble des fonds gérés en valeurs en direct

Trois composantes d'analyse ESG MSCI sont intégrées dans les outils :



MSCI ESG RATINGS

Analyse qualitative et notations ESG basées sur une approche "Best-in-class" des instruments



MSCI ESG CONTROVERSIES

Analyse de controverses, selon 3 grands axes :
- Environnement
- Social
- Gouvernance



BUSINESS INVOLVEMENT SCREENING

Screening négatif pour les activités controversées

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place différents indicateurs, avec comme objectif la recherche d'un équilibre global au sein des fonds.

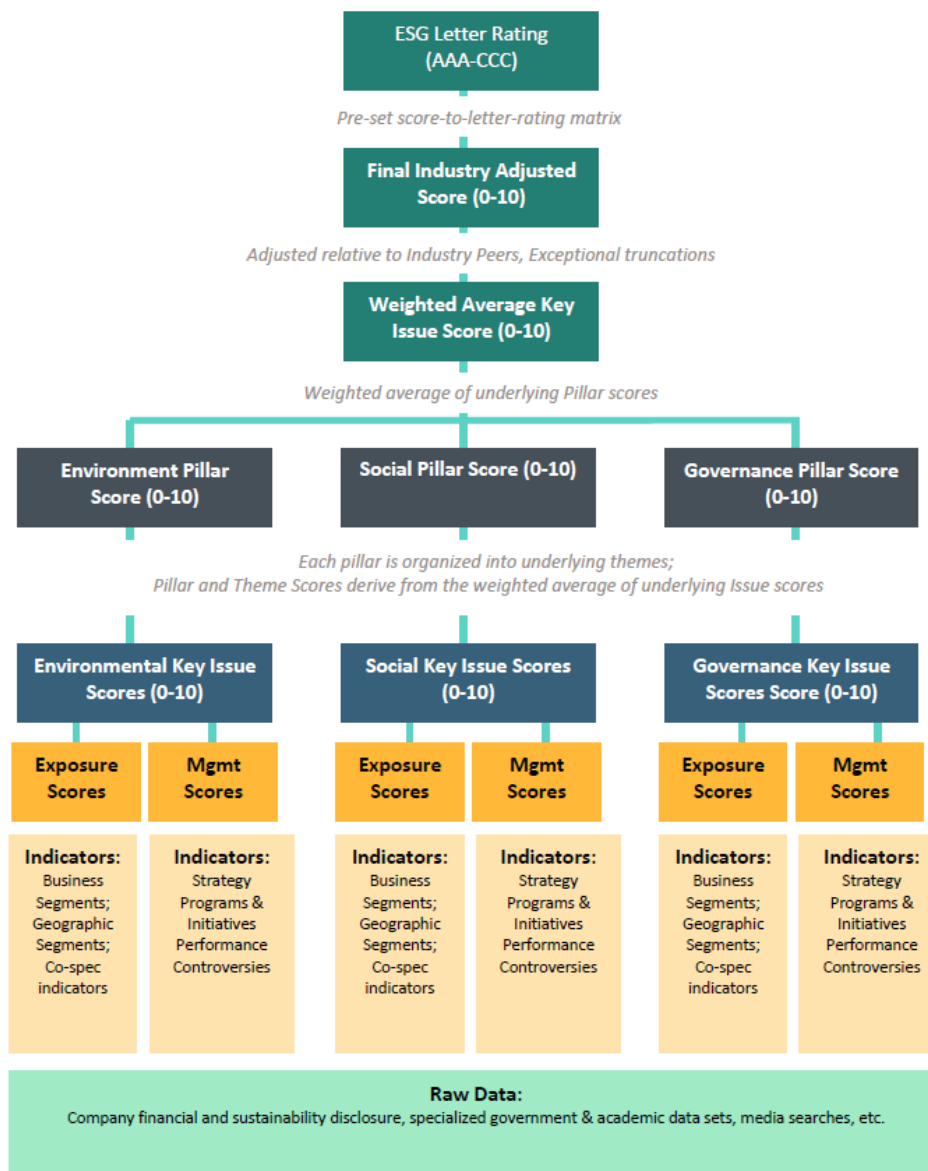
Montpensier Finance calcule les notes de ses portefeuilles, de façon hebdomadaire sur la base des éléments disponibles via MSCI ESG Research, le cas échéant amendés compte tenu des analyses ad hoc menées par l'équipe pilote ESG.

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire

➤ **Notation MSCI ESG Ratings**

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.

Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.



L'échelle de notation qui en résulte se situe dans un range allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score) :

Letter Rating	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	8.6* - 10.0
AA	7.1 – 8.6
A	5.7 – 7.1
BBB	4.3 – 5.7
BB	2.9 – 4.3
B	1.4 – 2.9
CCC	0.0 – 1.4

**Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0 to 10 scale is divided into 7 equal parts, each corresponding to a letter rating.*

➤ Seuils d'alerte ESG Ratings

Des seuils d'alerte ESG Ratings sont appliqués par Montpensier à chaque portefeuille. Trois types de seuils d'alerte sont mis en place :

- ✓ Note moyenne de chaque portefeuille ;
- ✓ Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note \leq B
- ✓ Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note \leq BB ie, BB, B et CCC

En cas de dépassement de seuil d'alerte, ou de valeur non notée, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Composante à l'origine de la mauvaise notation ;
- Étude de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Analyse sectorielle fournie par MSCI ;
- Informations publiées par la société ;
- Autres éléments publiés, peer group, ... pouvant venir compléter cette analyse.

Le cas échéant, l'analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

L'ensemble des valeurs (anciennes ou nouvelles) qui entraînent le franchissement d'un seuil peuvent faire l'objet de mesure allant jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché.

En complément des seuils d'alerte ESG Ratings, au sein du pilier Environnement, une attention particulière est attachée par les gérants à la notation carbone des sociétés, et au bilan global du portefeuille.

➤ Suivi des controverses

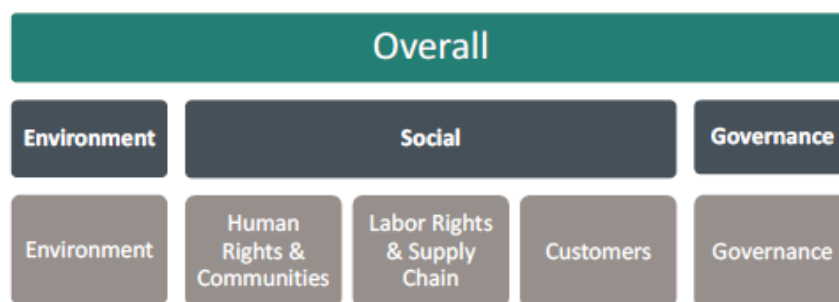
L'échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

Les controverses sont classées par sévérité :

	Very Serious	Serious	Medium	Minimal
Extremely widespread	Very Severe	Very Severe	Severe	Moderate
Extensive	Very Severe	Severe	Moderate	Moderate
Limited	Severe	Moderate	Minor	Minor
Low	Moderate	Moderate	Minor	Minor

SCORE	SEVERITY	TYPE	STATUS
0	Very Severe	Non-Structural	Concluded
	Very Severe	Non-Structural	Ongoing
	Very Severe	Structural	Concluded
	Very Severe	Structural	Ongoing
1	Severe	Structural	Ongoing
2	Severe	Structural	Concluded
	Severe	Non-Structural	Ongoing
3	Severe	Non-Structural	Concluded
4	Moderate	Structural	Ongoing
5	Moderate	Structural	Concluded
	Moderate	Non-Structural	Ongoing
6	Moderate	Non-Structural	Concluded
7	Minor	Structural	Ongoing
8	Minor	Structural	Concluded
	Minor	Non-Structural	Ongoing
9	Minor	Non-Structural	Concluded
10	None	NA	NA

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :



Montpensier Finance a choisi de suivre en particulier certains motifs de controverses :

- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants ;
- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme ;
- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales ;
- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption

Un seuil d'alerte est mis en place par Montpensier Finance :

- ✓ Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note ESG Ratings est < BB ;
- ✓ Valeurs n'ayant pas de note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées.

En cas de dépassement de seuil d'alerte, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse ;
- Mesures mises en place par la société pour remédier à la controverse.
- Note de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;

- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.
L'analyse peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié.

Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou non-investissement dans la valeur.

➤ **Monitoring de certaines activités**

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS)

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement controversé, ...).
Il permet d'exclure certaines activités interdites.

Ces exclusions interviennent en amont des exclusions spécifiques mises en place pour les fonds labellisés.

3. Politique d'Engagement Actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se décompose notamment en une Politique de Vote et une Politique d'Engagement.

3.1. Politique de Vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance, parmi lesquels :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/best-business-models-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/great-european-models-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/quadrator-sri>

3.2. Politique d'Engagement

Montpensier Finance souhaite renforcer la portée de son action en matière d'engagement auprès des sociétés dans lesquelles les fonds investissent. Dans cette optique, Montpensier Finance s'engage directement auprès des sociétés, ou participe aux actions collectives d'engagement mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions

environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

4. Contrôles et Gouvernance

4.1. Contrôles

Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade via le moteur de contraintes Alto Investment Compliance intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc ;
- ✓ Contrôles post-trade grâce à l'outil Alto Investment Compliance, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades, qui sont analysés quotidiennement par la Direction des Opérations ;

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ Mensuel :

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ Trimestriel :

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...).

➤ Semestriel :

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ Annuel :

Dans le cadre du « Plan Annuel de Contrôle – Contrôles Périodiques », une mission par an est effectuée pour vérifier le suivi des ratios réglementaires et spécifiques et une mission par an pour contrôler le respect de la politique ESG, notamment afin de vérifier la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

En outre, les fonds labellisés font en outre l'objet d'un audit annuel par l'organisme certificateur, tel que prévu par la réglementation.

4.2. Gouvernance

Si les analystes ISR ou les gérants décèlent un conflit d'intérêt potentiel, ils doivent consulter le RCCI de façon à garantir la primauté des intérêts des porteurs de parts des OPC.

D'une façon générale, les analystes ISR ou les gérants pourront prendre l'avis du RCCI.